

**"QUELLE POLITIQUE DE SECURITE ALIMENTAIRE
POUR LE BURKINA AU XXI^e SIECLE**

*CONFERENCE PRONONCEE PAR MONSIEUR ISSA MARTIN BIKIENGA, MINISTRE DE
L'AGRICULTURE, DANS LE CADRE DE LA 4^e EDITION DU FRISIT*

Ouagadougou, 3 Avril 2000

1. INTRODUCTION

L'Homme est un être biologique, et en tant que tel, a besoin de nourriture pour vivre, se développer, mais aussi pour travailler et produire sa nourriture.

C'est dire que de tout temps l'alimentation a été et demeure une préoccupation pour l'Homme, individu ou organisé en groupe dans une communauté ou dans un pays.

Aussi, pour traiter de la question qui nous réunit ce soir : "Quelle Politique de Sécurité Alimentaire pour le Burkina au 21^{ème} siècle ?", il nous paraît utile, dans la mesure où la question a fait l'objet de beaucoup de réflexions et de travaux, de s'accorder sur les concepts généralement partagés, de rappeler les aliments consommés au Burkina, comment les obtient-on, d'apprécier l'état de la sécurité alimentaire et des efforts faits en la matière, et enfin se prononcer sur la politique qu'il conviendrait de développer pour renforcer notre sécurité alimentaire.

2. CONCEPTS DE SECURITE ALIMENTAIRE

"Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, le vêtement et l'habitat" (**Déclaration Universelle des Droits de l'homme, 1948 (par. 1, art. 25).**

"La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active" (**Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire, 1996).**

La sécurité alimentaire est d'abord un droit qui interpelle tous les acteurs de la vie politique, sociale et économique qui contribuent à améliorer la satisfaction des besoins alimentaires des populations en tout temps. C'est l'ensemble des efforts déployés par un Etat et ses partenaires nationaux et internationaux pour assurer la disponibilité des aliments, leur stabilité et leur accessibilité.

3. NOTIONS DE SECURITE ALIMENTAIRE / INSECURITE ALIMENTAIRE

Selon la FAO, "la Sécurité Alimentaire consiste à assurer à toute personne et à tout moment, un accès physique et économique aux denrées alimentaires dont elle a besoin".

Selon la Banque Mondiale, la Sécurité Alimentaire se définit comme étant "l'accès de tous en tous temps à une alimentation suffisante pour mener une vie saine et active".

Dans ces définitions, quatre notions fondamentales apparaissent, il s'agit de :

- 3.1. **La disponibilité** : cette notion s'entend par l'ensemble des ressources alimentaires produites, en stock ou importées pour une période de référence. L'ensemble des disponibilités alimentaires constitue l'offre alimentaire qui peut être suffisante ou insuffisante par rapport aux besoins qui constituent la demande alimentaire.

Cette disponibilité, préalable à l'accessibilité, peut être déterminée soit au niveau national, soit au niveau des ménages.

- 3.2. **L'accessibilité**, entendue comme l'ensemble des voies de recours des ménages pour entrer en possession des produits alimentaires nécessaires. Ces voies sont généralement le prélèvement sur le stock; l'achat, l'échange ou l'emprunt. L'accessibilité fait donc appel à des notions telles que capacité, pouvoir d'achat, marché et système de commercialisation et de distribution où, en principe, le pauvre est exclu.
- 3.3. **La stabilité** qui évoque la durabilité. Elle ne peut être assurée que par des productions suffisantes et des systèmes commerciaux et de distribution performants. Ainsi, à l'inverse, quand les notions sus-évoquées (l'une, l'autre ou ensemble) ne sont pas remplies au point d'affecter la situation alimentaire d'une communauté ou d'un ménage, on parle d'insécurité alimentaire dont l'une des caractéristiques majeures est l'insuffisance des disponibilités alimentaires.

3.4. L'utilisation alimentaire traduit ici la qualité nutritionnelle, la nutrition étant définie comme "l'ensemble des processus par lesquels les organismes vivants ingèrent des aliments, les dégradent en leurs constituants, absorbent ces constituants simples et les utilisent pour le maintien de leur vie, le fonctionnement normal de leurs tissus et organes, éventuellement leur croissance".

Lorsque cette qualité nutritionnelle est trop basse cela peut conduire à la malnutrition qui se définit comme étant "tout état pathologique résultant de la non-adéquation des apports alimentaires aux besoins de l'organisme". Ceci peut être due :

- soit à une insuffisance d'apport d'énergie (sous-nutrition, dénutrition, marasme) ou en protéines (Kwashiorkor) ou en vitamines (avitaminoses) ou en élément minéral ;
- soit à une maladie, par exemple mal absorption qui a pour conséquence une insuffisance en énergie et en nutriments par rapport aux besoins.

4. CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION DE L'ALIMENTATION AU BURKINA FASO

4.1. Composantes caractéristiques et disponibilités alimentaires et nutritionnelles

Le régime alimentaire burkinabé est essentiellement composé :

- de céréales (mil, sorgho, maïs, riz, blé, fonio) qui participent pour 67 % à l'apport calorifique, témoignant ainsi de leur importance dans la sécurité alimentaire ;
- des fruits et légumes dont l'importance dans la ration alimentaire est mal connue mais dont l'apport calorifique est estimée à 1 %. Ces fruits et légumes contribuent en plus de façon indirecte à l'alimentation via les revenus que procure souvent leur vente ;

- des racines et tubercules (igname, patates, manioc) qui sont pauvres en protéines mais qui participent pour environ 1-2% à la ration alimentaire. La production est estimée à environ 107 000 tonnes/an depuis moins de 10 ans ;
- les oléagineux (arachides, sésame, graines de coton, noix de karité) et autres légumineuses (niébé, soja et voandzou), les premiers fournissant l'essentiel des graisses pour l'alimentation dont l'importance reste non maîtrisée ; les seconds, apportant environ 17% des valeurs calorifiques dans l'alimentation et dont la production moyenne annuelle est estimée à 63 000 tonnes ;
- des produits animaux qui sont en grande partie exportés et qui procurent la viande, les œufs et le lait ;
- des produits halieutiques dont la production de poisson est estimée à environ 7 000 tonnes sur un potentiel estimé à 12 500 tonnes ;
- des produits de chasse qui fournissent la viande de gibier et dont la part dans l'alimentation est estimée à 3,3 kg/an/habitant en milieu urbain et 3,9 kg/an/habitant en milieu rural ;
- des produits de cueillette (généralement constitués de feuilles et de fruits) qui constituent la base des sauces culinaires des familles ; les quantités collectées sont cependant mal connues.

Au Burkina Faso, la qualité nutritionnelle est globalement insatisfaisante quant on considère par exemple un niveau de satisfaction de besoins nutritionnels encore trop bas (2 140 kcal/personne/jour contre un besoin requis de 2 500 - 3 000 kcal/personne/jour (FAO 1990). Cette situation est due pour une large part à l'insécurité alimentaire, à l'état sanitaire, à l'analphabétisme et à la méconnaissance des besoins biologiques en alimentation humaine. Ainsi, au sein des populations pauvres et/ou rurales, le régime alimentaire inadéquat et peu varié auquel s'ajoutent de mauvaises conditions d'hygiène est à l'origine des taux élevés de malnutrition.

4.2. Le Disponible alimentaire

La disponibilité alimentaire au Burkina Faso essentiellement de la production intérieure, des importations sous forme commerciale et d'aide alimentaire. Une analyse de la situation actuelle et des tendances de cette disponibilité alimentaire au Burkina permet de faire le constat ci-après :

4.2.1. La production

La production intérieure contribuant à la disponibilité alimentaire est constituée essentiellement de céréales (mi, sorgho, maïs, riz, fonio) auxquelles viennent s'ajouter la contribution des produits de rente (coton, arachide, sésame, soja), des autres cultures vivrières telles que les légumineuses (niébé), des tubercules (igname, patate, manioc, voandzou), des cultures d'exportation (fruits, légumes, canne à sucre, karité), des produits de l'élevage et des produits forestiers et halieutiques.

4.2.2. Les importations commerciales

Les importations commerciales à usage alimentaire portent principalement sur les céréales (riz, blé, maïs) ainsi que sur certains produits animaux notamment le lait et les œufs. Une analyse de la situation et de l'évolution de ces importations laissent entrevoir que :

- le volume des importations des céréales (toute nature confondue) oscillent entre 100.000 et 180.000 tonnes et connaît des variations inter annuelles semblant refléter la physionomie de la campagne. Ces importations, qui portent essentiellement sur le riz et le blé (qui occupent plus de 95%) du volume total des importations), proviennent surtout des pays du Nord et des pays asiatiques. Ces chiffres suscités ne tiennent pas compte des importations frauduleuses (de maïs surtout) en provenance des pays voisins tels que le Ghana et la Côte d'Ivoire.
- pour le cas spécifique du riz, les importations accusent une certaine tendance à la baisse depuis 1994 laissant entrevoir une certaine substitution de cette denrée (devenue chère après la dévaluation) par des céréales traditionnelles (Savadogo, 1997).

- les importations de lait tournent autour de 8.000 tonnes par an en moyenne depuis 1987. Ces importations, à l'instar des céréales, connaissent également une variation inter-annuelle dont les pics correspondent souvent aux mauvaises campagnes agricoles.
- pour les œufs, une enquête réalisée en 1996 dans cinq villes du Burkina (SSA/MRA) a montré que plus de 40% des quantités commercialisées en ces produits proviennent de l'extérieur. On note effectivement ces derniers temps la présence d'œufs ghanéens dans le marché burkinabé.

4.2.3. Les aides alimentaires

La situation actuelle de l'aide alimentaire paraît difficile à déterminer avec précision. Les quantités de vivres, la nature des produits, les catégories d'aides alimentaires, les donateurs et les formes d'utilisation n'apparaissent pas clairement dans les différentes sources d'information.

4.3. L'accessibilité alimentaire

L'accessibilité aux denrées alimentaires est fonction de plusieurs facteurs : naturels, sociaux, économiques et physiques. Les facteurs les plus déterminants sont ceux économique et physique. L'accès économique dépend essentiellement du niveau des revenus globaux issus tant de l'activité agricole (revenu auto-consommé ou résultant de la mise sur le marché d'excédents), que des activités non agricoles. L'accès physique dépend de la dispersion géographique, de l'état des routes, de la disponibilité des moyens de transport et de stockage et du système d'informations mis en place. La défaillance des filières de distribution et de commercialisation, le niveau des prix des denrées alimentaires constituent également des facteurs limitant l'accès des produits alimentaires.

4.4. La stabilité de l'offre alimentaire

En l'absence d'un bilan alimentaire global pour tous les produits, la stabilité alimentaire au Burkina Faso est appréhendée à travers :

- les bilans céréaliers,

- le taux de couverture hors importations pour les autres produits (produits animaux, fruits et légumes, produits forestiers et halieutiques).

POUR LES CEREALES DONT ON DISPOSE DE BILAN CHAQUE ANNEE

On constate que :

- le bilan céréalier varie dans le temps en dents de scies accusant des déficits par moments et des excédents dans d'autres. On enregistre ainsi en moyenne un déficit céréalier presque tous les trois ou quatre ans.
- le taux de couverture en besoins céréaliers varie entre 60 et 120% en fonction des campagnes agricoles.
- le niveau du bilan varie selon les régions : excédent céréalier permanent à l'Ouest, équilibre céréalier au Nord-Ouest et à l'Est ; déficitaire au Centre et au Sahel.

5. CARACTERISTIQUES DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE

Il existe deux types d'insécurité alimentaire : l'insécurité alimentaire chronique et l'insécurité alimentaire temporaire.

- L'insécurité alimentaire chronique est un régime alimentaire continuellement inadéquat, causé par une incapacité persistante d'acheter ou de produire de la nourriture en quantité suffisante.
- L'insécurité alimentaire temporaire est une diminution temporaire des possibilités d'accès d'un ménage à une nourriture suffisante. Elle est fréquemment le résultat d'une instabilité des prix, d'une diminution de la production ou d'un déclin des revenus.

Les personnes ou groupes de personnes concernés par l'insécurité alimentaire sont qualifiés de "Populations à risque" ou "populations vulnérables". Le degré d'insécurité alimentaire est mesuré par un indice qui évalue le risque d'une population ou d'un ménage de vivre dans l'insécurité alimentaire au cours d'une période donnée. Au Burkina Faso, cet indice (gradué de 0 à 100) est déterminé par combinaison d'une quarantaine de variable (44 exactement).

L'insuffisance des disponibilités ou pénurie peut être appréciée selon la situation alimentaire observée :

- difficile quand les stocks sont faibles, entraînant des restrictions alimentaires (le ménage qui prenait deux repas par jour n'en prend qu'un);
- crise quand les stocks sont épuisés, qu'il y a absence de repas quotidien, que la consommation d'aliments d'exception et un mouvement de populations sont observés.
- Quand la crise se prolonge, c'est la famine qui se définit comme étant "le résultat d'une série de processus et d'événements provoquant une réduction de la nourriture disponible ou la perte d'un accès garanti à la nourriture, et causant un accroissement généralisé et substantiel de la morbidité et de la mortalité". (Downing, 1990).

6. LES TYPES D'INTERVENTION EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE

Les interventions en matière de sécurité alimentaire concernent trois niveaux de préoccupation : les équilibres alimentaires sur le plan national, les groupes vulnérables souffrant de malnutrition chronique et permanente et ceux atteints de façon aiguë et temporaire lors de calamités naturelles ou conjoncturelles. Mais aussi, elles doivent prendre différentes formes selon qu'elles visent à prévenir les problèmes, en soulager les effets ou s'attaquer à leurs causes.

Les principaux types d'interventions en matière de sécurité alimentaire portent sur :

- les mesures préventives,
- les mesures palliatives,
- les mesures correctives.

auxquelles il convient d'ajouter les études, les systèmes de surveillance, les suivi-évaluations.

6.1. Les mesures préventives

La mise en place de systèmes d'information performants, fiables et crédibles constitue l'élément fondamental en matière de prévention de l'insécurité alimentaire. Une connaissance approfondie des bénéficiaires, des groupes vulnérables doit être la base de toute action. Le Burkina a un dispositif fonctionnel en la matière, coordonné par le Comité de Coopération de l'Information pour la sécurité alimentaire.

6.2. Les mesures palliatives

S'attaquant beaucoup plus aux effets de l'insécurité alimentaire plutôt qu'à leurs causes, les mesures palliatives sont constituées des aides projets ou aides ciblées (distribution alimentaire) et des aides d'urgence qui soulagent la faim.

6.3. Les mesures correctives : le développement durable

Il s'agit des mesures permettant de développer des activités durables génératrices de revenus. Elles sont relatives aux politiques et programmes du gouvernement sur le plan macro-économique et sectoriel.

Les études, les systèmes de surveillance et les suivi-évaluations permettent eux d'appréhender dans le temps et dans l'espace les différentes évolutions, les performances ou les impacts des actions.

7. LES CONDITIONS DE SUCCES DES INTERVENTIONS EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE

Le succès de la mise en œuvre d'interventions en matière de sécurité alimentaire repose sur trois conditions fondamentales : la volonté politique, la coordination et la concertation des interventions et la performance des systèmes d'information. Toute politique de sécurité alimentaire doit donc s'assurer que ces conditions sont réunies.

8. LA POLITIQUE DE SECURITE ALIMENTAIRE

Réunir à terme les conditions permettant à l'ensemble des ménages burkinabé d'accéder à tout moment à une alimentation suffisante, saine et équilibrée constitue l'objectif majeur à atteindre. Pour ce faire, un certain nombre de défis sont à relever : il s'agit de :

- celui de l'accroissement continu et diversifié de la production alimentaire nationale (aménagement, semences, vulgarisation), pour couvrir les besoins. L'objectif est de porter la ration alimentaire journalière moyenne de 2 300 à 2 500 kcal/pers et d'augmenter la consommation de viande de 9,3 à 21 kg/personne/an ;
- celui de l'amélioration des conditions et des capacités d'accès des ménages aux approvisionnements alimentaires ;
- celui de l'amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments et l'éradication des troubles dus aux carences en micro-nutriments (iode, fer, vitamines).

8.1. Axes stratégiques

8.1.1. Impulsion des programmes agricoles en vue d'accroître le disponible alimentaire national

L'accroissement des productions dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage doit procéder d'une amélioration de la productivité. A cet effet, la stratégie doit relever les principales contraintes ci-après liées à :

- la faiblesse de la mécanisation et de l'équipement des producteurs face au besoins d'accroissement et de la productivité du travail de la terre (1/4 des exploitations est équipé) ;
- la faiblesse de la maîtrise de l'eau pour limiter les risques climatiques (près de 98 % de la production agricole dépend des conditions climatiques) ;
- la dégradation des ressources naturelles notamment de la ressource sol qui constitue la base productive (7,5 kg d'engrais sont apportés en moyenne par an et par hectare) ;

- la faiblesse des débouchés pour les produits agricoles : les exportations agricoles et l'élevage ne représentent que 12 % du PIB, un des taux les plus faibles même parmi les pays du Sahel ;
- la faiblesse de la prise en charge du développement par les acteurs eux-mêmes : moins de 1% du budget d'investissement rural est géré par les communautés ou organisations professionnelles.

La mise en œuvre de cet axe stratégique passera par :

- l'amélioration de la disponibilité et de l'accès aux facteurs de production;
- l'amélioration de l'accès au crédit rural ;
- la restauration de la fertilité des sols ;
- le développement des organisations professionnelles ;
- le développement d'une politique foncière adaptée aux réalités et aux besoins des acteurs ;
- le développement des infrastructures (routes, pistes, hydrauliques) ;
- le développement d'une politique d'investissement sur les filières porteuses ;
- la valorisation des potentialités régionales ;
- des réformes institutionnelles de modernisation du rôle de l'Etat ;
- l'amélioration et le renforcement des échanges régionaux et sous-régionaux en vue de renforcer l'accessibilité des produits alimentaires.

8.1.2. Amélioration du système d'information sur la situation alimentaire et nutritionnelle

L'objectif principal d'un système d'information en matière de sécurité alimentaire est de mettre à la disposition des autorités techniques et politiques et des autres intervenants concernés (partenaires nationaux, secteur privé et bailleurs de fonds), des informations essentielles à la planification et à l'élaboration des politiques et stratégies.

Aussi, la qualité des systèmes d'informations, la fiabilité et la pertinence des informations recueillies, la qualité de leur analyse et de leur interprétation de même que l'ampleur et la rapidité de leur diffusion sont des facteurs déterminants de la crédibilité que les usagers leur accordent et du fait même, de leurs influences à corriger les problèmes qu'ils soulèvent en matière de sécurité alimentaire.

Trois types de systèmes doivent être mis en place :

- *le suivi des équilibres de l'offre et de la demande sur la plan national, qui porte sur le suivi :*
 - de la disponibilité (production et tendances, pertes et semences),
 - des importations commerciales,
 - des stocks,
 - des aides alimentaires,

- *le suivi des conditions de vie des populations et des groupes vulnérables portant :*
 - sur l'accessibilité économique : revenus et pouvoir d'achat, emplois, prix, inflation ;
 - sur l'accessibilité physique : niveaux et tendances de commercialisation d'enclavement, d'infrastructures de stockage et conditionnement.

- *Un système d'alerte rapide portant sur la stabilité :*
 - menaces et tendances des approvisionnements : production (saisonniers et annuelle), risques conjoncturels ;
 - menaces et tendances des prix : variations saisonnières, annuelles, inter-régionales.

8.1.3. La lutte contre la malnutrition

Il s'agit de mettre en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté appuyés par la mise en œuvre d'un programme de surveillance et d'éducation nutritionnelle.

8.1.4. Mise en œuvre d'institutions de gestion et de coordination de la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est un domaine multi-sectoriel et pluridisciplinaire bien complexe qui exige la contribution de tous les acteurs concernés (Etat, société civile, ONG, secteur privé, producteurs). Cette contribution ne peut être efficace qu'à travers la mise en place d'un dispositif de gestion et de coordination concerté et consensuel appuyé d'une volonté politique affirmée et bénéficiant de l'adhésion des partenaires au développement (bailleur de fonds, ONG, privés, Organisations Professionnelles, etc.).

9. CONCLUSION

Les caractéristiques de la sécurité alimentaire montrent que la situation alimentaire au Burkina Faso demeure encore préoccupante. En effet, le pays connaît des difficultés à couvrir ses besoins alimentaires par la production interne ; la demande alimentaire est croissante, et il existe des difficultés d'accès aux produits alimentaires de première nécessité et une méconnaissance générale d'une alimentation équilibrée, de même qu'une faiblesse de l'éducation nutritionnelle.

A l'orée du XXI^e siècle, il faut une politique vigoureuse pour venir à bout de ce problème qui compromet tous les efforts de développement. C'est pour cela que la sécurité alimentaire constitue, l'un des cinq programmes majeurs du Plan Stratégique Opérationnel à l'horizon 2010 du Ministère de l'Agriculture.

Nous pensons que dans le cas du Burkina Faso, une politique appropriée à la lutte contre l'insécurité alimentaire doit viser une amélioration :

- de la ration alimentaire journalière en calories et en viande ;
- des conditions et des capacités d'accès des ménages aux approvisionnements alimentaires ;
- de la qualité nutritionnelle des aliments.

Pour notre part, nous estimons que le choix d'un tel thème pour la tenue de la 4^e édition du FRSIT se justifie pleinement.

Nous souhaitons que sous la poussée de cette 4^e édition du FRSIT, la problématique de la sécurité alimentaire trouve un écho favorable auprès des institutions nationales et internationales oeuvrant pour la croissance de l'économie et la réduction de la pauvreté au Burkina Faso.